



Motion intersyndicale pour la défense et le maintien des spécificités des EREA

Les EREA, établissements régionaux d'enseignement adapté, accueillent le plus souvent des collégien-es et lycéen-es en grande difficulté scolaire et sociale. Ils sont pour la plupart dotés d'un internat éducatif qui se révèle être un outil précieux et performant de prévention du décrochage scolaire et contribue au très fort taux de réussite au CAP dans ces établissements comme l'a rappelé le rapport de l'Inspection générale. L'internat éducatif offre en effet un environnement sécurisant et durable en lien étroit avec la classe. **Cela nécessite des personnels formés.** Ce sont principalement des professeurs des écoles spécialisés qui assurent ces missions éducatives et pédagogiques au sein des EREA. **Or, les AED ne sont pas formés aux besoins spécifiques de ces élèves et ne peuvent se substituer aux personnels spécialisés et formés pour ces missions éducatives difficiles.** De plus, leurs contrats précaires et leurs bas salaires vont à l'encontre d'une certaine stabilité, pourtant nécessaire, dans l'internat. Il s'agit là d'une mesure d'économie réalisée au détriment des élèves d'EREA et des conditions de travail des personnels. La dégradation des conditions d'accueil des élèves dans l'internat rejaillit dans l'ensemble des EREA, notamment en classe. L'internat en EREA, à vocation éducative, ne peut être confondu avec celui d'un établissement scolaire ordinaire. Nier cette spécificité en supprimant des postes d'enseignants éducateurs reviendrait à réduire considérablement les chances d'insertion sociale d'élèves démunis scolairement, accentuant le décrochage scolaire et les sorties sans qualification du système scolaire.

Les syndicats CGT Educ'action 95, FNEC FP FO, FSU (SNES, SNUEP, SNEP, SNUIPP, SNICS) **se prononcent contre la transformation des postes d'Enseignants Educateurs d'Internat en postes AED dans les EREA.**

Les syndicats CGT Educ'action 95, FNEC FP FO, FSU (SNES, SNUEP, SNEP, SNUIPP, SNICS) exigent le maintien de la spécificité des EREA et des postes d'enseignants éducateurs EEI avec toutes leurs missions éducatives y compris la surveillance de nuit et demandent, dans l'immédiat, le maintien de tous les postes de PE EEI dans les EREA de Beaumont et de Sannois.